LIVRET D'ACCUEIL

2023-2024

FORMATIONS PAR APPRENTISSAGE

Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole d'Evreux

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
L'AVENTURE DU VIVANT
RÉVÈLE TON TALENT

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE VOTRE CENTRE DE FORMATION
Page 3

LES FORMATIONS PROPOSÉES AU CFA HORTI-PÔLE ÉVREUX
Page 4

L'APPRENTISSAGE : CONNAÎTRE VOS DROITS ET VOS OBLIGATIONS
Page 5

LES AIDES AUX APPRENTI(E)S
Page 7

NOS INDICATEURS QUALITÉ
Page 8

ORGANIGRAMME DU CFA-CFPPA
Page 10

VOS INTERLOCUTEURS
Page 11

PRÉSENTATION DE VOTRE CENTRE DE FORMATION

Installé en plein cœur d'Evreux, l'établissement accueille les apprenants et les usagers, dans un cadre agréable et verdoyant. Il met à leur disposition les équipements, installations et services adaptés, qui favorisent le bien-être, l'épanouissement et la réussite scolaire.

▪ Les semaines de regroupement au CFA :

Leur nombre dépend du diplôme préparé (entre 12 et 20 semaines par an).
Les horaires de cours sont les suivants :
- Lundi : 8h45 - 12h10 et 13h20 – 17h
- Mardi à Vendredi : de 8h30 - 12h10 et 13h20 - 17h

▪ Restauration : Le midi et/ou le soir au restaurant du Lycée. Tarifs 2023-2024 : 4.10€

▪ Hébergement : Possibilité d'hébergement à l'internat du Lycée : Tarifs 2023-2024 : 11.60€ la nuitée + petit déjeuner.

Il est à noter que pour les apprentis de CS, BTSA et Licence Pro, des tarifs spécifiques s'appliquent. (Renseignements et paiement auprès du service comptabilité).

▪ Salles de cours :

Le CFA est de plain-pied permettant un accès facile et approprié pour les personnes à mobilité réduite. Certains cours se dérouleront à l'Atelier Technologique afin de pourvoir alterner pratique et théorie, sans perte de temps.
La restructuration des locaux du CFA devrait s'achever d'ici la fin de l'année 2023 et permettre d'améliorer significativement la qualité de vie des apprentis et des personnels.

▪ Centre de Ressources :

L'espace Ressources de l'EPLEA Horticole est situé au centre de l'établissement. Cet espace est réparti sur plus de 200m² et regroupe un centre de ressources, un centre de documentation et d'information et une salle informatique. L'espace Ressources offre à ses usagers divers documents et supports pédagogiques dans des domaines généralistes et techniques. Les apprenti(e)s y trouveront les documents nécessaires à leur formation ainsi que toutes brochures concernant l'orientation.

▪ Atelier Technologique Horticole (A.T.H.) :

Installé sur un terrain de 4ha mis à disposition par la Ville d'Évreux, cet atelier permet de disposer d'un outil équipé et adapté à nos formations.
Les apprenants trouvent sur cet espace les moyens d'appliquer sur le terrain les enseignements théoriques.

LES FORMATIONS PROPOSÉES AU CFA HORTIPÔLE EVREUX

Le Centre de Formation d'Apprenti(e)s CFA Horti-Pôle, fait partie avec le lycée, l'Atelier Technologique et le CFPPA, de l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnel horticole et paysager d'Evreux. Cet établissement propose des formations, du CAP à la licence professionnelle, dans les domaines du paysage, de la nature et de l'horticulture. Le CFA accueille environ 250 apprenti(e)s.

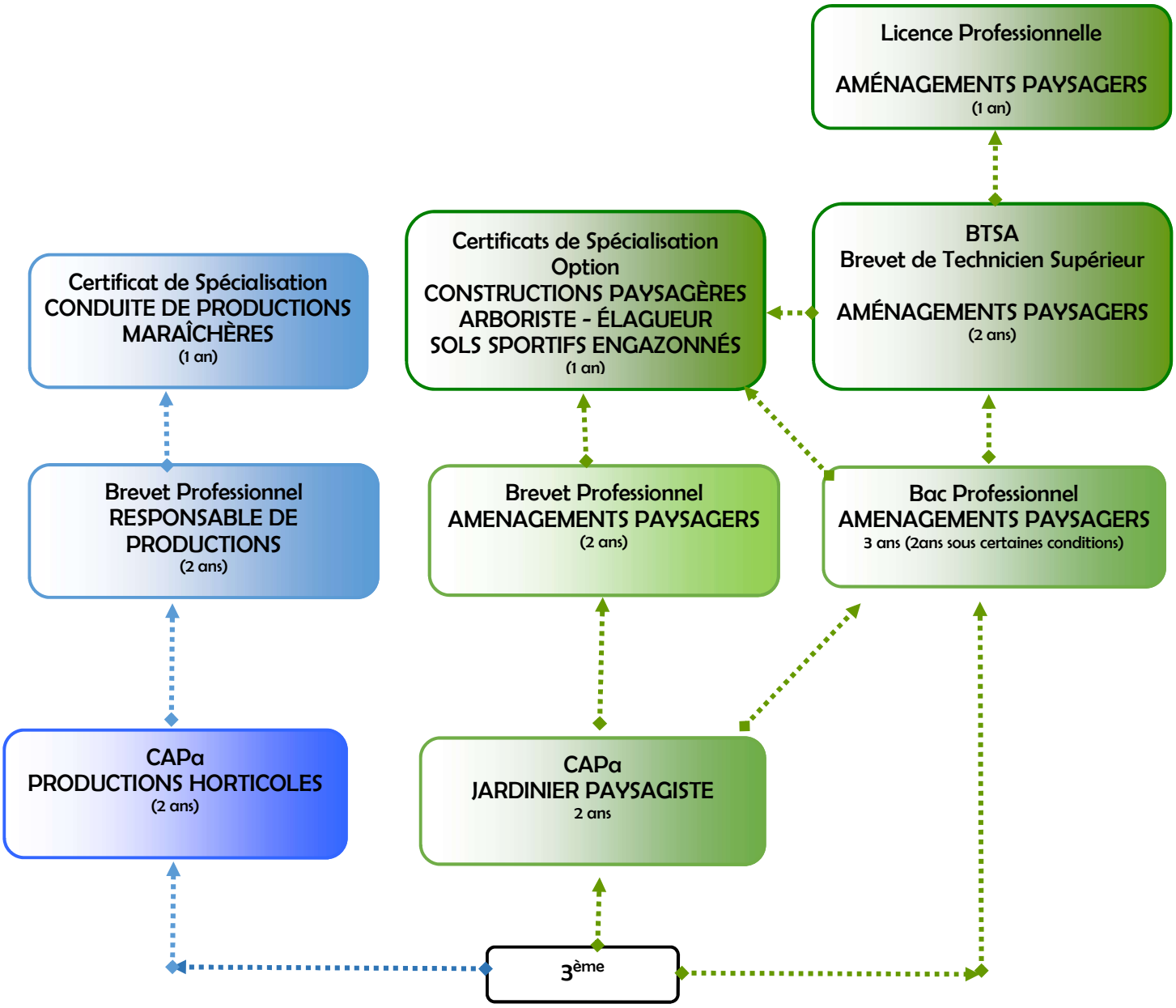

--- Option possible : Aménagements paysagers
---- Option possible : Productions horticoles

L'APPRENTISSAGE : CONNAÎTRE VOS DROITS ET VOS OBLIGATIONS

✧ ***NATURE DE VOTRE CONTRAT :***

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée (entre 6 mois et 3 ans), régi par le code du travail. Il se caractérise par une alternance entre des périodes en entreprise et des périodes en centre de formation. La finalité étant l'obtention d'une qualification professionnelle.
Ce contrat est signé par l'employeur, l'apprenti(e) et ses représentants légaux s'il / elle est mineur(e). A noter que la signature du contrat peut intervenir 3 mois avant et jusqu'à 3 mois après le début de la formation.
Le CFA dispense aux jeunes travailleurs sous contrat d'apprentissage une formation générale, technologique et pratique qui vient compléter la formation reçue en entreprise et qui s'articule avec elle.
Le contrat prévoit une période d'essai de 45 jours en entreprise, pendant laquelle l'employeur ou l'apprenti peuvent rompre le contrat sans motif, ni préavis. Au-delà, la rupture peut intervenir dans les situations suivantes :

► D'un commun accord entre l'employeur et l'apprenti(e)
► Par l'apprenti(e) qui obtient son diplôme avant le terme fixé dans le contrat, à condition d'en informer par écrit son employeur 1 mois à l'avance.
► Par l'employeur pour faute grave, ou inaptitude, force majeurs, événement exceptionnel et exclusion définitive de l'apprenti(e) du CFA, en respectant la procédure de licenciement pour motif personnel.
► Par l'apprenti(e) qui doit préalablement saisir le médiateur.

✧ ***VOS DROITS ET OBLIGATIONS :***

L'apprenti(e) est un(e) salarié(e) qui bénéficie des dispositions légales et conventionnelles applicables au personnel de l'entreprise (horaire de travail, conventions collectives, règlement intérieur, protection sociale, …)

① ***Le temps de travail hebdomadaire :***

35 heures, sauf dispositions particulières liées aux activités de l'entreprise. Dans ce cas, les jeunes travailleurs peuvent être employés à un travail effectif excédant 8 heures par jour et 35 heures par semaine, dans la limite de 10 heures par jour et 40 heures par semaine. Cette disposition est valable pour les activités de création, d'aménagement et d'entretien sur les chantiers d'espaces paysagers. (article 1 du décret n°2018-1139 du 13 décembre 2018).

Les semaines de regroupement au CFA sont de 35 heures et sont considérées comme du temps de travail. À noter que **les éventuelles heures de récupération ou journée de congé ne peuvent pas être prises sur le temps de présence au CFA**.

② ***Votre rémunération :***

C'est un pourcentage du SMIC (ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé) qui dépend de l'âge, de la durée du contrat et du diplôme préparé. Ce pourcentage varie entre 27% et 100% du SMIC.

Rémunération brute de l'apprenti(e)

Au 1er janvier 2024 (en % du SMIC)

	APPRENTI(E) DE MOINS DE 18 ANS	DE 18 A 20 ANS	DE 21 A 25 ANS	26 ANS ET PLUS
1ère année	27% - 477€	43% - 760€	53% - 936€	100% - 1766€
2ème année	39% - 689€	51% - 901€	61%- 1078€	100% - 1766€
3ème année	55% - 972€	67% - 1184€	78% - 1378€	100% - 1766€

À noter que certaines conventions collectives, certains opérateurs de compétences peuvent proposer des dispositions plus favorables pour la rémunération.

③ ***La protection sociale :***

L'apprenti(e) est un(e) salarié(e) qui bénéficie de la couverture sociale. Il/elle est assuré(e) par la Mutualité Sociale Agricole ou par la Sécurité Sociale. Vous êtes donc protégé(e) en cas de maladies, d'arrêt de travail et s'il vous arrive un accident sur le trajet domicile – travail – CFA.

À noter que les périodes au CFA, sont des périodes de temps de travail. **Si vous êtes malade, une copie de l'arrêt de travail devra être transmis au CFA**, pour justifier de votre absence.

④ ***Le droit à congés :***

L'apprenti(e), comme n'importe quel salarié(e), bénéficie de droits à congés qui représentent au minimum 2,5 jours par mois travaillé. Des congés en lien avec les événements familiaux sont aussi prévus par la loi et peuvent aussi bénéficier aux apprenti(e)s. À noter que **vous ne pouvez pas prendre vos congés sur les périodes de présence au CFA.**

⑤ ***Modalités d'exercice du droit à la représentation :***

Les apprentis sont électeurs et éligibles au conseil d'administration de l'établissement et au conseil de perfectionnement. Durant les premières semaines de présence au CFA, vous aurez à choisir vos délégués de classe et vos 2 représentants à ces différentes instances (2 titulaires + 2 suppléants).

⑥ ***Le respect des règlements :***

En tant qu'apprenti(e), on attendra de vous que vous soyez assidu(e), ponctuel(le) et respectueux des règles de fonctionnement de l'entreprise et du CFA. **Vous adopterez en toute circonstance une attitude professionnelle.**

Les écarts de conduite constatés au CFA, les absences, les retards non justifiés **feront l'objet d'une information systématique du maître d'apprentissage**, qui pourra aussi décider de donner une suite disciplinaire à votre comportement.

Vous devez aussi **être** particulièrement **attentif au respect des règles de santé, sécurité au travail**.

En entreprise et en travaux pratiques :

- Vous portez systématiquement vos Équipements de Protection Individuelle.
- Vous respectez les consignes données.
- Vous respectez les consignes d'utilisation des machines et outils.
- Vous adoptez les bons gestes et les bonnes postures, pour préserver sa santé.
- Vous respectez les règles d'hygiène, …

Des documents sur le port des EPI, seront à votre disposition dans votre livret d'apprentissage.

LES AIDES AUX APPRENTIS

Sous certaines conditions, les apprentis peuvent prétendre au remboursement d'une partie des frais engagés pour la restauration, l'hébergement et l'équipement pédagogique. Les apprentis concernés en seront informés par le secrétariat. Une aide forfaitaire d'un montant de 500€, peut être accordée pour le financement du permis de conduire. Elle concerne les apprentis de plus de 18 ans, engagés dans un parcours d'obtention du permis B.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La référente handicap de l'établissement est en charge d'accompagner les apprenants en difficulté, pour faciliter leur intégration scolaire et pour mettre en place les adaptations nécessaires au bon déroulement de leur parcours de formation.

En liaison avec les familles et le maître d'apprentissage, la référente handicap mobilise les personnes ressources en interne, active son réseau de partenaires institutionnels et d'acteurs dans le domaine du handicap, pour trouver des solutions pertinentes, qui permettent de compenser les difficultés rencontrées par les apprenants à besoins particuliers.

Madame ***Tiffany PARISSOT*** assure cette mission. À votre demande, elle vous propose :

► D'organiser des rencontres, des moments d'échange (prise de contact, régulation, suivi,…) avec les familles, les éducateurs, l'employeur.

► De vous informer sur les modalités et les exigences de la formation par apprentissage lors du dépôt de votre candidature au CFA-CFPPA.

► De vous aider à définir les éventuelles adaptations techniques et pédagogiques.

► De vous aider à monter un dossier d'aménagement d'épreuves.

► D'être l'interface avec la Direction du CFA et l'équipe pédagogique, pour mettre en œuvre les préconisations du service d'examen, du PAI ou du PAP.

► D'assurer le suivi en centre et en entreprise des jeunes concernés (entretiens individuels, participation au conseils de classe suivi en entreprise).

► De mobiliser des fonds dédiés et des personnes ressources pour compenser les difficultés rencontrées dans les apprentissages.

Vous pouvez la contacter au 02.32.28.87.61 ou par Mail : tiffany.parissot@educagri.fr

► Vous êtes une personne à mobilité réduite : noter que l'accès aux principaux bâtiments de l'établissement est possible. Avant votre venue, vous pouvez contacter la référente handicap pour lui faire part des besoins spécifiques à prévoir. Elle vous indiquera en outre, les entrées, voies de circulation et places de stationnement les plus adaptées à vos déplacements.

NOS INDICATEURS QUALITÉ

CFA SOURCES : ENQUETE SEINE – CARIF-OREL NORMANDIE SUIVI 7 MOIS DES SORTANTS 2020 AOUT 23	EMPLOI À 7 MOIS (chiffres 2023)	RÉUSSITE AUX EXAMENS (chiffres 2023)	POURSUITE DE FORMATION (chiffres 2023)	TAUX DE RUPTURES (chiffres 2022-23)
CAPA PRODUCTIONS HORTICOLES		100%		10%
CAPA JARDINIER PAYSAGISTE	50%	95.6%	66.7%	21.38%
BAC PROFESSIONNEL AMENAGEMENTS PAYSAGERS	50%	83.3%	80%	9.8%
BREVET PROFESSIONNEL AMENAGEMENTS PAYSAGERS	75%	69%	50%	17.6%
BREVET PROFESSIONNEL RESPONSABLE D'ATELIER DE PRODUCTIONS				
CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION CONSTRUCTIONS PAYSAGERES	100%	100%		
CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION ARBORISTE - ELAGUEUR	NE	75%	NE	12.5%
LICENCE PRO AMENAGEMENTS PAYSAGERS	57.1%	72.73%	12.5%	15.4%

ORGANIGRAMME CFA-CFPPA

Horti-Pôle Evreux
Formations Nature et Paysage

DIRECTEUR ADJOINT
Formation Initiale Scolaire
Mr Letellier Anthony

DIRECTEUR ATH

Mr Denis Chatelain

DIRECTRICE EPLEFPA

Mme Anne Patronoff

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Mr LOISON Cyrille

Animateur Qualité
Mr Laurent Kosiatek

DIRECTEUR du CFA-CFPPA
Mr Hélias Jean-Marc

Adjoint de direction
Chargé du développement
Mr Franck Pecqueux

Adjointe de direction
Chargée de la pédagogie
Mme Yasmina Bachri

Administration

Responsable administrative
Mme Voisin

Assistante administrative
CFA
Mme Antunez

Assistante administrative
CFPPA
Mme Craeynest

Secrétariat CFA CFPPA
Mme Clément

Comptabilité CFA-CFPPA
Mme Voisin
Mme Louvel

RLF
Mme Senay

Vie scolaire

Conseiller d'éducation et
accompagnement social
Mr Albin Racon

Assistantes d'éducation
Lou-Ann Prével
Anthéa Boulet

Formateurs

Manuel Barbosa (EPS, Santé, Sécurité)
Sylvain Canu (techniques Paysagères)
Johan Caron (Maths, Informatique)
Christophe Duflot (techniques paysagères)
Charlie Duquesnoy (techniques paysagères)
Sébastien Feuilloley (techniques paysagères)
Jean Fresnel (Agro-équipement)
Géraldine Fund (Techniques paysagères)
Nadège Grégoire (Agronomie, biologie, écologie)
Illanga Itoua (Anglais, Histoire géo, ESC)
Pierre Philippe Joseph (techniques paysagères)
Xavier Launay (techniques paysagères, agroéquipement)
Stéphane Liberge (techniques horticoles)
Sophie Linot (Français / Histoire-Géo)
Michel Loiseau (techniques paysagères)
Tiffany Parissot (Techniques paysagères, économie)
Albin Racon (ESC)
Morgane Rollot (gestion milieux naturels, Agro-biologie)
Abdelilah Safri (Français, Documentation)
Céline Sement (enseignement général)

Nathalie David (techniques paysagères) - vacataire
Laurent Duru (techniques maraîchères) – vacataire
Aline Émangeard (économie, gestion) - prestataire
Marine Hocheteter (biologie de l'arbre) - prestataire
Florian Houze (élagage) - prestataire

Espace Ressources
Mr Laurent Kosiatek
Mme Aurélie Friard

Coordination pédagogique
Emploi du temps
Mme Yasmina Bachri

Gestion des examens
Mme Bachri / Mr Pecqueux

Référente handicap
Mme Tiffany Parissot

Référente Mobilité
Mme Illanga Itoua

VOS INTERLOCUTEURS

Vous êtes,…	Vous souhaitez,…	Adressez-vous à,
* Elèves, * Parents d'élèves, * Jeunes déscolarisés, * Conseiller en insertion professionnelle,…	- Connaître les conditions d'admission au CFA	Secrétariat CFA
	- Faire une demande d'entrée au CFA	
	- Obtenir une liste de maître d'apprentissage	
	- Obtenir un calendrier de formation	
	- Vous informer sur les dispositifs de formation	Coordinateurs / CPE
Maître d'apprentissage	- Vous informer sur la rédaction du contrat d'apprentissage	Secrétariat CFA
	- Avoir des informations sur les aides à l'apprentissage	
	- Obtenir une liasse de rupture	
	- Planifier un rendez-vous avec un chargé de liaison / un formateur	
Apprenti(e)	- Prévenir d'une absence, d'un retard,	Vie Scolaire
	- Faire une demande d'autorisation d'absence	
	- Obtenir une attestation de formation	
	- Changer de régime scolaire	
	- Être renseigné sur les aides financières et sociales	CPE
	- Être renseigné sur votre parcours de formation	Coordinateur / Référent
	- Régler la pension	Comptabilité
	- Faire une demande d'aménagements d'épreuves	Référente Handicap

RÉFÉRENTS DE GROUPE – ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024		COORDINATION PÉDAGOGIQUE
CAPA 1 JP groupe A	Géraldine Fund	TIFFANY PARISSOT
CAPA 1 JP groupe B	Ilanga Itoua	
CAPA 1 JP / PH groupe C	Pierr Philippe Joseph	
CAPA 1 JP groupe D	Charlie Duquesnoy	
CAPA 2 JP groupe A	Sébastien Feuilloley	
CAPA 2 JP groupe B	Jean Fresnel	
CAPA 2 JP groupe C	Sophie Linot	
CAPA 2 JP groupe D	Pierre Philippe Joseph	
BP 1 AP	Xavier Launay	XAVIER LAUNAY
BP 2 AP	Sylvain Canu	
Seconde Bac Pro AP	Abdel Safri	JOHAN CARON
1ère Bac Pro AP	Johan Caron	
Terminale Bac Pro AP	Sylvain Canu	
CS Arboriste Élagueur	Franck Pecqueux	
CS Constructions Paysagères	Christophe Duflot	
BTSA	Morgane Rollot	
Licence Pro AP	Sébastien Feuilloley	

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAIN
ALIMENTAIRE
Liberté

Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole d'Evreux

Horti-Pôle Evreux
Formations Nature et Paysage
Apprentissage Formation Continue

CENTRE DE FORMATION D'APPRENTI(E)S

CFA HORTI-PÔLE EVREUX
6, rue Georges Politzer – BP 3523 –
27035 Evreux Cedex

☎ 02.32.28.87.61
cfa.evreux@educagri.fr
www.eapevreux.fr

Ouvert au public du lundi au vendredi
De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
(16h le vendredi)

(horaires réduits durant les vacances scolaires)

L'établissement est situé à l'entrée Sud d'Évreux, à 2 km du Centre ville. Il est desservi par les transports en commun (lignes du réseau transurbain – arrêt Politzer). Il est accessible rapidement depuis la gare SNCF et se situe à 500m de la gare routière. Des parkings situés à l'intérieur des locaux permettent le stationnement des véhicules personnels

FRANCE compétences
OCAPIAT
RÉGION NORMANDIE